

remplir sa mission. Après avoir attendu environ une demie heure, il fut introduit chez le Roi. Alors, Sa Maj. entourée de Mr. le Chancelier & du Duc de la Vrillere seulement, écouta les représentations que voici.

SIRE, rien n'est plus affligeant pour votre Parlement, & (il ose le dire) rien n'est moins mérité que de se voir imputer un complot criminel & insensé qu'on lui suppose commun avec les autres Compagnies de la Magistrature, pour méconnoître & pour affoiblir les droits inviolables de votre autorité Souveraine. Si la liberté des grands Vassaux s'est trouvée forcée à s'humilier devant le trône de vos Ancêtres, de renoncer à l'indépendance, & de reconnoître dans le Roi une juridiction suprême, une puissance publique supérieure à celle qu'ils exercent; si l'indépendance de votre Royaume a été maintenue contre les entreprises de la Cour de Rome, tandis que presque tous les autres Souverains avoient plié sous le joug de l'ambition ultramontaine; enfin, si le sceptre a été conserve de mâle en mâle à l'aîné de la Maison royale, par la succession la plus longue & la plus heureuse, dont il n'existe point d'exemples dans les Annales des Empires; tous ces services, les plus importans qu'on ait jamais rendus à l'autorité royale & à l'Etat, sont dus à votre Parlement.

Eh ! quelle autre, SIRE, en effet qu'une Compagnie qui ne compte pour rien les dangers, lorsqu'il s'agit de prouver sa fidélité à ses Rois, auroit pu s'exposer à combattre pour eux contre ce qu'il y a de plus craint & de plus respecté ? Mais indépendamment du devoir qui l'oblige, l'intérêt même de votre Parlement suffiroit l'engager, SIRE, à soutenir votre autorité. Les Magistrats qui le composent, reconnoissent toujours qu'ils n'ont d'autre titre de juridiction que le caractère d'Officiers de Votre Majesté; leurs Arrêts sont rendus & ne s'exécutent qu'en votre nom; & l'autorité royale ne sauroit souffrir la moindre éclipse dans la personne du Monarque, sans être en même-tems obscurcie ou plutôt éteinte dans tout le corps, où on n'en voit briller qu'une émanation. Le maintien de cette  
 autorité